



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

programmes

Question écrite n° 2521

Texte de la question

M. Jean-Marc Ayrault interroge M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la situation de l'apprentissage de la langue allemande dans notre pays. En dépit des informations dispensées aux parents d'élèves, il semble que les effectifs d'élèves scolarisés optant pour cette langue soient en diminution. Or, l'Allemagne est un de nos partenaires privilégiés et les entreprises doivent être en mesure de s'attacher des collaborateurs maîtrisant l'allemand. C'est pourquoi, il souhaiterait que lui soit communiquées les statistiques officielles ayant trait à ce sujet et savoir quels dispositifs pourraient être envisagés pour redynamiser cet apprentissage.

Texte de la réponse

Les chiffres statistiques ci-dessous illustrent la situation de l'apprentissage de la langue allemande dans notre pays. 1/ Nombre d'élèves étudiant l'allemand en France métropolitaine année scolaire 1996/1997 : (Voir tableau dans J.O. correspondant.) N.b. : rappel du nombre d'élèves scolarisés pour l'année scolaire 1996/1997 : (Voir tableau dans J.O. correspondant.) 2/ Le tableau ci-dessous qui représente la part des élèves qui choisissent l'allemand, soit en LV 1, soit en LV 2, fait apparaître une légère diminution de celle-ci au cours des dernières années. (Voir tableau dans J.O. correspondant.) 3/ La mise en oeuvre des orientations définies lors du dernier sommet franco-allemand de Weimar, qui ont fait l'objet d'une déclaration commune des ministres français et allemand chargés de l'éducation, devrait contribuer à améliorer la situation de l'enseignement de l'allemand en France. Trois dossiers vont être rapidement mis à l'étude, qui portent sur l'enseignement précoce de l'allemand, sur la formation de professeurs à « profil » spécifique pour dispenser l'enseignement dans les sections bilingues, et sur la définition d'une nouvelle forme de l'enseignement de l'allemand afin d'en améliorer les résultats. Plus généralement, la direction des lycées et collèges à la demande du ministre mène actuellement une réflexion sur la place de l'enseignement de l'ensemble des langues vivantes dans les formations générales et technologiques en considérant à la fois les contenus et les dispositifs d'enseignement sur les différents niveaux.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Ayrault](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2521

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er septembre 1997, page 2746

Réponse publiée le : 22 décembre 1997, page 4781